

## Compte rendu du Conseil municipal du 19 septembre 2016

**Président** : Monsieur Didier BAZIN

**Présents** : MM Jean-Michel Napieray, Jean-Christophe Pavy, Dominique Masson, Aurélie Thirion, Tristan Leroux, Philippe Vasseur

**Absents Excusés**: MM Aline Reichenbach, Patricia Thiriez, Fatma Hérouali, Nicolas Monlezun.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Philippe Vasseur

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 21 juin 2016

### **ACHAT TONDEUSE:**

Le matériel actuellement utilisé par la commune est très usagé, afin de renouveler celui-ci, Monsieur Napieray expose deux propositions pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse de 1.22m de coupe, 4 RM, homologué route :

- Devis ROCHA pour un modèle KUBOTA 13 693 € TTC,
- Devis MECAFOR pour un modèle ISEKI 13 204 € TTC (le broyeur d'accotement étant repris pour une valeur de 1500 € dans cette proposition)

Compte tenu des caractéristiques des deux modèles, le conseil retient à l'unanimité la proposition MECAFOR.

**Une subvention au titre de la DETR a été accordée soit 3 821,00 € qui vient en déduction.**

### **FUSION DES SYNDICATS DU RU DE RETZ, DE LA CRISE, ET DU VOIDON:**

Le conseil approuve cette fusion à l'unanimité. Le nouveau syndicat se nommera " Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable axonnaise, aura siège à Mercin-et-Vaux. Le conseil adopte aussi les nouveaux statuts. La commune sera représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants. Un délégué supplémentaire sera à désigner.

### **ACHAT TERRAIN consorts RANUCCI-RUSSO:**

Monsieur le maire prendra contact avec un notaire pour faire une proposition conforme aux valeurs du marché pour cette parcelle d'environ 2500 m<sup>2</sup> contiguë à l'aire de jeux des 4 chemins à l'Ouest. Son acquisition permettra dans un premier temps de gérer directement l'élagage ou l'abattage des arbres actuels, d'une manière plus compatible avec la présence de personnes sur l'aire de jeu.

### **ECHANGE DE TERRAIN ENTRE MME GAMBIER MR TURPIN ET LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-AIGLE:**

Le protocole a été présenté aux intéressés qui ont émis une certains nombre de demande, notamment le paiement par la commune de 2000 € pour la différence de 17 m<sup>2</sup> pour le terrain qu'ils céderaient dans le virage rue Joseph Petitbrouaud.

Compte tenu des frais prévisibles pour la vente, et le remplacement du mur vétuste à démolir par un mur neuf en limite sur la propriété, le conseil souhaite céder la parcelle qu'il possède en l'état. Le conseil mandate le maire pour proposer une compensation de 1000 € pour le terrain excédentaire et l'équivalent de la replantation d'une haie.

### **ARRÊTÉ BRÛLAGE**

La circulaire concernant l'interdiction de brûlage des déchets verts, n'est pas toujours respectée, d'autres types de déchets sont brûlés en contravention avec le règlement sanitaire départemental. (Le texte de la circulaire sur l'interdiction de brûlage des déchets verts est disponible sur le site internet de la commune.) Dans le but d'apporter les informations réglementaires à toute la population et d'informer à nouveaux sur

les solutions de substitutions au brûlage (déchetterie, compostage, ...), le conseil réalisera une note d'information sur papier distribuée à tous les habitants.

### **FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNE DE VIC-SUR-AISNE ET DE VILLERS-COTTERETS:**

Monsieur le maire fait le point sur les différentes étapes et échéance de la fusion en cours. Les points essentiels portent sur la composition du conseil communautaire, les compétences du nouvel EPCI, l'harmonisation de la fiscalité...

(Les comptes-rendus des séances du conseil communautaire de la CCPVA relatifs à cette fusion sont disponibles sur le site "ccpva.net")

### **DÉLIBÉRATION REGULARISATION COMPTABLE:**

L'exploitation des contrôles comptables automatisés dans Hélios fait ressortir une anomalie, le conseil municipal décide :

D'ouvrir au compte 21532 chapitre 041	la somme de 11 283,29 €
D'ouvrir au compte 2031 chapitre 041	la somme de 11 283,29 €
D'ouvrir au compte 21532 chapitre 041	la somme de 2442,73 €
D'ouvrir au compte 237 chapitre 041	la somme de 2442,73 €

### **QUESTIONS DIVERSES:**

**Information "carrières de Saint-Pierre-Aigle":** Mr Laval, gérant de la société propriétaire de la partie carrière (le site de façonnage ayant été cédé il y a plusieurs années) et la société "SÉCHÉ environnement", ont rencontré la municipalité. L'arrêté d'exploitation prévoit la remise en état du site pour février 2017. Compte tenu du manque de matériaux nécessaire, la remise en état selon le mode prévu ne pourra pas se faire dans les délais. Une demande de prorogation devrait être demandée afin de pouvoir mettre en œuvre une autre solution en cours d'étude de faisabilité.

**Cloches:** les dysfonctionnements ont été signalés à la société Lepers qui assure l'entretien.

**Drones "de loisir":** leurs propriétaires doivent les utiliser conformément à la réglementation.

La séance est levée à 23 heures.